



Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-083

Procédé : **JMC SOLAIRE**

Titulaire : Société JMC SOLAIRE, 20, rue Edmée Marot 10330 SAINTE SAVINE

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-083. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "JMC SOLAIRE" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en couverture. Il est ici évalué dans le cadre d'une association avec des modules photovoltaïques fournis par la société JIACHENG SOLAR "JCSM 190D". Les tôles nervurées galvanisées pré laquées sont fixées conformément au DTU 40.35 sur les pannes ayant un entraxe maximal de 1m55. Des omégas en acier galvanisé sont fixés sur chaque panne parallèlement au rampant avec un entraxe de 850mm. Les modules sont maintenus en mode paysage sur leur grand coté par des étriers fixés dans les omégas en partie courante et par des cornières en extrémité.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Utilisation en France européenne, à une altitude inférieure à 900m, au-dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie, en atmosphère extérieure rurale non polluée.

Sur bâtiments industriels, agricoles sur des versants de pente conformes au DTU 40.35 en tenant compte de la hauteur des nervures de 29mm.

Pour des longueurs de rampant limitées à 30m.

Exclusivement sur pannes métalliques ou sur pannes béton avec insert métallique ancré.

Pour des charges ascendantes et descendantes normales admissibles de 1100Pa.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-083 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 26/10/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2010-083.